



## Regularisation par le travail

Par **nora16**, le **10/12/2015** à **17:45**

Bonjour,

Je suis en France depuis fin 2009 dans le cadre d'un regroupement familial, j'ai subi des violences conjugales qui m'on obligées à quitter le domicile conjugal. Suite à cela j'ai bénéficié des autorisations provisoires de séjour de 06 mois renouvelables durant deux ans qui m'on permis de travailler jusqu'à 2013.

Depuis aout 2015, j'ai décroché 03 contrats de travail pour un total d'heures de 90, je souhaite savoir si j'ai le droit de déposer une demande de régularisation dans le cadre de travail, sachant que je suis algérienne.

Je vous remercie